

Compte rendu du conseil municipal

du 01 avril 2016

Le premier avril deux mil seize, à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELLIER, Maire.

Etaient présents : M. Gilles SELLIER, Mme Anne-Marie PAULET, M. Abdelhafid MEZOUAGHI, M. Frédéric BUCKNER, M. Claude DRANCY, M. Jacques-André LANOIZELET, Mme Raymonde DUMANGE, M. Pascal VALADE, Mme Evelyne ANNERAUD-POULAIN,

Mme Céline DEHAN, M. Roger PIERRE, M. Sylvain LECHAUVE, M. Richard RENAULT, Mme Line COTTIN, M. Maxim AMPE, Mme Amandine GATEL

Excusés : Mme Odile DESMONTIER, Mme Isabelle GIRAUDON, Mme Bernadette MOREL (a donné procuration à M. Gilles SELLIER), M. Thomas MASSET, M. Philippe COFFIN (a donné procuration à M. Roger PIERRE), Mme Catherine ASSEMAT (a donné procuration à M. Sylvain LECHAUVE), Mme Virginie DUMANGE (a donné procuration à Mme Raymonde DUMANGE).

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN.

La parole est donnée au public :

- Un membre du public rappelle que lors de la précédente réunion, en ce qui concerne le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), ce dernier a duré moins d'une heure et il le regrette.

M. le Maire rappelle que les DOB de la CCPV et celui du Département ont duré moins de 15 minutes.

- L'intervenante demande des précisions sur les chiffres exposés et regrette le choix qui est fait en lieu d'un procès verbal détaillé, de la mise en place du compte rendu.

M. le Maire lui rappelle que le dernier compte rendu du conseil municipal a été rédigé sur 21 pages.

- Elle relève des imprécisions budgétaires sur le projet de construction de la nouvelle école et en particulier sur les montants revus nettement à la baisse, voir divisés par deux selon elle. Ensuite, elle regrette le manque d'exposé sur le projet éducatif, dans ce dossier présenté.

Elle souhaite évoquer de nouveau le refus du conseil municipal sur la vente de patrimoine, notamment sur le programme « BEAUREGARD » qui s'applique sur une législation précise. Pour elle, cette procédure défavorise les locataires qui n'auront pas la possibilité de devenir propriétaires de leurs logements.

Elle relate l'importance de l'augmentation de la population locale et félicite Mme DESMONTIER pour le lancement de la procédure de marché pour la fourniture des repas à la cantine scolaire et la rédaction de son cahier des charges.

Elle déplore l'attitude de « moutons » de certains conseillers municipaux de la majorité, sachant que les conseillers se réunissent en dehors du conseil municipal ; mais elle souhaiterait entendre ces membres de la majorité s'exprimer lors des débats du conseil.

M. le Maire précise qu'au contraire de ce qui a été dit, les locataires de la rue Beauregard se trouvent protégés afin de ne pas être confrontés à des dépenses importantes de remise en état et de mise en conformité des lieux, face aux nouvelles réglementations.

M. Maxim AMPE rappelle les termes du DOB 2015, contesté par les membres du conseil municipal de l'opposition, exposé sur plus de 03 heures 30 qui démontraient les difficultés financières communales, loin d'être saines selon lui.

M. Maxim AMPE répond qu'en 2015, il fallait présenter les finances de Nanteuil en faisant apparaître que la municipalité précédente avait « grignoté » les réserves financières et évoquer d'autre part, la baisse des dotations de l'Etat.

Les membres de l'opposition lui rappelle que la commune ayant une population de moins de 3 500 habitants à l'époque, l'exercice n'était pas obligatoire. Il lui est ensuite rappelé la controverse figurant dans un article édité par des membres de l'opposition dans le journal local « Vivre à Nanteuil ». L'intéressé précise que pour lui il est préférable de parler de chiffres, puis M. Maxim AMPE fait savoir qu'à partir du mois prochain, dans le journal local « Vivre à Nanteuil », il y aura de manière mensuelle un exposé comptable des finances communales.

- Un autre membre du public regrette les propos négatifs récurrents et « lamentables » faits systématiquement en réponse aux membres de l'opposition du conseil municipal.

En revenant systématiquement sur la politique de la municipalité précédente. M. Maxim AMPE déplore que la municipalité, bien qu'ayant des projets, ne puisse pas les réaliser en raison de l'héritage du mauvais état des finances. Il demande de ne pas être attaqué sur la forme alors qu'il expose sur le fond ; à contrario de ce qui se faisait par la municipalité précédente ; que ce soit pour un projet de trois millions ou six millions, car on ne sait pas comment le financer.

M. Roger PIERRE s'exclame que « c'est n'importe quoi ! ».

M. Maxim AMPE déplore ces propos en stipulant qu'aucun argument n'a été avancé, l'année dernière, sur les chiffres exposés.

M. Roger PIERRE lui répond que l'exposé était long et ennuyeux, et que cela relevait d'une méconnaissance de la gestion d'une Mairie qui n'a pas à avoir « un livret de caisse d'épargne, mais un budget de quatre millions ».

- Un autre membre demande des précisions sur le budget communal qui ne peut être comparé à un budget familial. Elle souligne que le projet de la nouvelle école est indispensable, en raison de l'augmentation de la population.

M. Maxim AMPE précise que le solde de fin d'année pour 2015 était de 635 000 euros, avec une capacité d'emprunt de deux millions d'euros. D'autre part, il précise le montant de la dotation aux amortissements (d'un montant de 171 563,00 euros) et indique que la loi nous oblige à verser cette somme du fonctionnement à la section d'investissement, afin de capitaliser le renouvellement des équipements. Cette nouvelle dotation vient diminuer d'autant le budget fonctionnement. M. Maxim AMPE rappelle que certains emprunts sont dits toxiques avec des intérêts évolutifs.

- L'intervenante du public rappelle que la municipalité précédente a déjà fourni un effort sur la négociation de ces emprunts avec DEXIA, opération continuée par la municipalité actuelle.
- Un autre membre du public demande des précisions sur les travaux en régie, les travaux de délégation de service public et le coût du personnel communal.
- Un membre du public demande des précisions pour savoir qui est le responsable des finances communales et comment est établi le budget car il pensait que Mme Amandine GATEL était l'adjointe ayant délégation alors qu'elle éprouve régulièrement des difficultés à pouvoir s'exprimer, en présence de M. Maxim AMPE. M. Maxim AMPE occupant largement la parole pour parler du budget, M. le Maire fait savoir que le budget est conçu de façon collégiale entre Mme Amandine GATEL, M. AMPE, Mme PAULET, lui-même et la Directrice Générale des Services ainsi que le service de la comptabilité.

La parole est donnée à l'opposition :

- M. Roger PIERRE demande des précisions, en particulier sur l'absence de paiement de loyers pour l'accueil à la Mairie des permanences de la Mission Locale. Il fait savoir que c'est une structure départementale.

M. le Maire lui rappelle qu'il s'agit d'une association indépendante (MIEF) qui gère la recherche d'emplois pour les jeunes. Il relève que l'action est importante en faveur de la jeunesse locale, de 18 à 26 ans.

- M. Roger PIERRE signale qu'il adressera à M. le Maire la liste des représentations de Mme Line COTTIN, aux commissions communales.

- Mme Catherine ASSEMAT, en la personne de M. Sylvain LECHAUVE, demande des précisions sur des messages électroniques adressés à M. le Maire et restés sans réponse. Elle déplore cette situation en espérant qu'elle ne soit pas habituelle.

- Par son truchement, elle demande que soit pris un contact avec la société COFELY, pour une étude de faisabilité et financière pour la fibre optique.

M. le Maire lui fait savoir que cette démarche est impossible, cette opération étant de la compétence du département, dans le cadre d'un marché public.

- Enfin, M. Sylvain LECHAUVE s'étonne pour sa part que des travaux sur la place handicapée, interdisant le stationnement, située devant la pharmacie, aient été réalisés sans arrêté municipal.

- Mme Line COTTIN s'étonne avoir reçu l'ordre du jour le vendredi 25 mars et que les observations relatives au DOB ne puissent être prises en compte, considérant les délais.

ORDRE DU JOUR :

M. le Maire fait l'appel nominal des membres du conseil municipal.

- 1 - Le compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2016 a été affiché réglementairement mais sera mis au vote lors de la prochaine séance, afin que chaque élu puisse en prendre connaissance.

2 - Approbation du compte de gestion 2015 - Budget Général :

Suivant l'exposé de Mme Amandine GATEL :

Les comptes se concluent pour l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement :	378 966.07 euros.
Section d'investissement :	828 728.26 euros.

Soit un résultat de l'exercice en excédent de : 1 207 694.33 euros.

Résultats de clôture de l'exercice 2015 :

Fonctionnement :	1 012 807.57 euros.
Investissement :	635 079.59 euros.

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 1 647 887.16 euros.

M. Roger PIERRE regrette l'absence de la colonne BP initial et celle d'une colonne prise en compte des différentes décisions modificatives annuelles.

Après en avoir délibéré, et par vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion dans les conditions exposées.

3- Approbation du compte de gestion 2015 - Budget eau potable :

Suivant l'exposé de Mme Amandine GATEL, les comptes se concluent pour l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement :	17 598.71 euros.
Section d'investissement :	27 366.61 euros.

Soit un résultat de l'exercice de 44 965.32 euros.

Résultats de clôture de l'exercice 2015 :

Fonctionnement :	258 552.36 euros.
Investissement :	229 726.42 euros.

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 488 278.78 euros.

M. Roger PIERRE regrette l'absence de la colonne BP initial et celle d'une colonne prise en compte des différentes décisions modificatives annuelles. Il fait noter que par rapport à la rédaction des notes de synthèses, le bureau communal n'est pas un organe officiel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion dans les conditions exposées.

4- Approbation du compte de gestion 2015 - Budget Assainissement :

Suivant l'exposé de Mme Amandine GATEL :

Les comptes se concluent pour l'exercice 2015:

Section de fonctionnement :	150 338.71 euros.
Section d'investissement :	136 979.05 euros.

Soit un résultat de l'exercice en excédent de 287 317.76 euros.

Résultats de clôture de l'exercice 2015 :

Fonctionnement :	222 829.28 euros.
Investissement :	839 444.94 euros.

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015 : 1 062 274.22 euros.

M. Roger PIERRE regrette l'absence de la colonne BP initial et une colonne prise en compte des différentes décisions modificatives annuelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le compte de gestion dans les conditions exposées.

5- Vote du compte administratif 2015 (Budget Général)

Suivant l'exposé de Mme Amandine GATEL :

En section de fonctionnement :

- Report de l'exercice :	633 841.50 €
- Dépenses :	3 238 667.45 €
- Recettes :	3 617 633.52 €
-	

En section d'investissement :

- Report de l'exercice :	- 193 648.67 €
- Dépenses :	2 160 142.01 €
- Recettes :	2 988 870.27 €
Reste à réaliser à reporter sur 2016	997 384.39 €

Résultat cumulé :

En dépenses :	6 589 842.52 €
En recettes :	7 240 345.29 €

M. Roger PIERRE demande le tableau habituel, afin que ses collègues comprennent bien le mécanisme du compte administratif.

M. le Maire demande une suspension de séance de 19 heures 21 à 19 heures 23, afin de répondre à un membre du public sur la composition de la commission des finances locales, en particulier la présence de MM. Philippe COFFIN et Roger PIERRE.

M. Roger PIERRE, suite aux explications reprises par M. Maxim AMPE, fait remarquer que si l'excédent augmente c'est en raison des dépenses d'investissement qui diminuent.

Le compte administratif 2015 (budget général) est approuvé par vote à l'unanimité des présents, réalisé sous la présidence de Mme Anne-Marie PAULET après que M. Gilles SELLIER ait quitté la salle, suivant la réglementation en vigueur.

6- Vote du compte administratif 2014 (Budget Eau potable)

Suivant l'exposé de Mme Amandine GATEL :

En section d'exploitation :

- Report de l'exercice :	240 953.65 €
- Dépenses :	76 212.78 €
- Recettes :	93 811.49 €

En section d'investissement :

- Report de l'exercice :	202 359.81 €
- Dépenses :	93 811.49 €
- Recettes :	46 939.76 €

Résultat cumulé :

Dépenses :	95 785.93 €
Recettes :	584 064.71 €
L'excédent net de l'exercice est donc de	488 278.78 €

Le compte administratif (budget eau potable) 2015 est approuvé par vote à l'unanimité des présents réalisé sous la présidence de Mme Anne-Marie PAULET après que M. Gilles SELLIER ait quitté la salle, suivant la réglementation en vigueur.

7- Vote du compte administratif 2015 (Budget Assainissement)

Suivant l'exposé de Mme Amandine GATEL :

En section d'exploitation :

- Report de l'exercice :	72 490.57 €
- Dépenses :	312 511.90 €
- Recettes :	462 850.61 €

En section d'investissement :

- Report de l'exercice :	702 465.89 €
- Dépenses :	82 819.55 €
- Recettes :	219 798.60 €

Résultat cumulé :

Dépenses :	395 331.45 €
Recettes :	1 457 605.67 €
L'excédent net de l'exercice est donc de :	1 062 274.22 €

Le compte administratif 2015 (budget assainissement) est approuvé à l'unanimité des présents par un vote réalisé sous la présidence de Mme Anne-Marie PAULET, après que M. Gilles SELLIER ait quitté la salle, suivant la réglementation en vigueur.

M. le Président lève la séance à 19 heures 31 et reprend la séance à 19 heures 46, afin de procéder à la signature des registres.

8- Affectation du résultat - Budget Général :

Il ressort de tous ces comptes qu'en ajoutant au résultat excédentaire de fonctionnement constaté en 2015, le résultat de fonctionnement reporté des exercices précédents, le résultat excédentaire global 2015 pour la section de fonctionnement est de 362 304.80 euros.

Il est décidé par vote à l'unanimité des présents, d'affecter ce montant aux recettes d'investissement 2016 (c'est-à-dire au compte 1068).

9- Votes des taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) - Budget Général :

M. Roger PIERRE précise qu'il aurait souhaité que soient annexés les montants des compensations de l'Etat.

Après en avoir délibéré et à la majorité des présents 1 abstention (Mme Catherine ASSEMAT) suivant les chiffres des bases d'imposition 2016 présentés lors de la séance et leurs produits, ces derniers sont maintenus et confirmés comme suit :

TABLEAU DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015			
TAXES DIRECTES LOCALES	BASE D'IMPOSITION EFFECTIVES 2016	TAUX	PRODUITS A TAUX CONSTANTS
Taxe d'habitation	4 296 000.00	19,65%	844 164.00 €
Taxe foncière (bâti)	3 835 000.00	26,36%	1 010 906.00 €
Taxe foncière (non bâti)	151 300.00	61,55%	93 125.00 €
Cotisation Foncière des Entreprises CFE	716 800.00	20,34%	145 797.00 €
TOTAL			2 093 992.00 €

Le coefficient de variation est fixé pour l'année 2016 à 1,000000. La seule augmentation des impôts communaux que subiront les contribuables de Nanteuil le Haudouin résultera donc uniquement de l'augmentation des bases décidées par les services fiscaux.

10- Subvention classe de découverte 2016 (école Chevance Bertin) :

La décision est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal, afin de prendre en compte le montant proposé, pour répondre au plan de financement de l'école primaire Chevance Bertin pour la classe de découverte en Auvergne de 55 élèves.

11- Subventions 2016 : comité des œuvres sociales (COS), CCAS :

M. le Maire rappelle l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « loi type 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous. Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver le montant des subventions sur l'exercice 2016.

M. Roger PIERRE demande des précisions sur la baisse de la subvention du COS de 1 000.00 euros.

M. le Maire fait savoir que le COS a été débité d'une amende auprès de l'URSSAF, en raison du versement à l'ensemble du personnel de la participation « fête des pères et fête des mères ».

Mme Line COTTIN demande de changer l'intitulé, afin que l'ensemble des agents puissent bénéficier de cette participation.

M. Roger PIERRE demande que le vote des subventions soit fait séparément, en raison de la baisse de la subvention au COS. M. le maire décline cette demande.

Après en avoir délibéré et par vote à la majorité des présents 5 abstentions (MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Mmes Line COTTIN et Catherine ASSEMAT) les subventions présentées comme suit sont approuvées :

- Comité des œuvres sociales (COS) du personnel communal : 24 000 euros.
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 30 000 euros.

M. Roger PIERRE tient à préciser que l'abstention résulte de la baisse de la subvention COS.

12- Subvention 2016 : associations locales :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
AMIS DES PONEYS	500 €
ATELIER D'ARTS PLASTIQUES	650 €
FCPE NANTEUIL Primaire/Maternelle	150 €
RAMSO	100 €
VETERANS FOOTBALL CLUB	800 €
APEN	300 €
PAINTBALL NANTEUIL APSN	500 €
VIVRE JEUNE	300 €
ADU FNAUT	150 €
VIE LIBRE	150 €
TWIRLING CLUB	2400 €
ARAC	400 €
BABY FOOT	200 €
OCCE ECOLE MATERNELLE	770 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE OCCE60	1340 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	1100 €
CULTURE ET LOISIRS DE NANTEUIL	2000 €
LES AMIS PECHEURS DE LA NONETTE	100 €
CONTRY CLUB VALOIS	300 €
BASKET CLUB	1000 €
US NANTEUIL FC	1500 €
LA TETE ET LES JAMBES	600 €
SOIE ET CREATIONS	200 €
1 ^{ère} COMPAGNIE D'ARC	2300 €
CLUB DE L'AMITIE	300 €

LA BOULE NANTEUILLAISE	450 €
SAUVEGARDE DE L'EGLISE	1000 €
UNC	400 €
CLUB AUTO RETRO PASSION	300 €
ECOLE DE MUSIQUE	6000 €
HYSOPE ET SANTE	350 €
LES AMIS DE GYLOFERE	500 €
ASDAPA AIDE A DOMICILE	50 €
LA BRICOLE NANTEUILLAISE	150 €
COMITE VILLAGE AMITIE VAN CANH	150 €
LE FIL D'ARIANE	300 €
AFSEP SCLEROSES EN PLAQUES	100 €
TOTAL	27860 €

- Mme Line COTTIN demande des précisions sur le traitement des subventions aux associations des parents d'élèves FCPE et APEN.

M. le maire lui répond que la subvention est calculée au nombre d'adhérents.

- MM. Sylvain LECHAUVE et Roger PIERRE ainsi que Mme Line COTTIN précisent que les adhérents doivent cotiser, alors que pour l'APEN aucune cotisation n'existe, donc il n'y a aucun adhérent. M. Roger PIERRE affirme que cette situation est illégale.

- M. Roger PIERRE demande des précisions sur certaines associations et en particulier sur le critère particulier de : « les associations actives à Nanteuil ».

- Mme Line COTTIN demande des précisions sur la subvention versée à l'école de musique réduite. M. le Maire lui fait savoir qu'il existe une mise à disposition à titre gratuit des locaux. Il précise que la chambre des comptes mène une réflexion sur les possibilités de verser une subvention à une association alors qu'elle bénéficie de mise à disposition de locaux à titre gratuit.

- M. Sylvain LECHAUVE s'exprimant au nom de Mme Catherine ASSEMAT indique qu'il serait souhaitable qu'un tableau comparatif des subventions versées aux associations sur l'année 2015 et l'année 2016 et que les éléments complémentaires figurent afin de pouvoir apprécier la dotation. Mme Anne-Marie PAULET précise que le RAMSO n'est pas une association de Plessis Belleville alors qu'elle bénéficie d'une subvention locale, sans action concrète sur Nanteuil.

- Mme Line COTTIN ne souhaite pas maintenir la subvention et M. Roger PIERRE demande si il y a des habitants de Nanteuil parmi les adhérents.

Mme Anne-Marie PAULET souhaite privilégier les associations locales.

- M. Roger PIERRE souligne la baisse importante de la subvention à la coopérative scolaire, ce qui l'a choqué.

M. Claude DRANCY lui fait remarquer que les années précédentes, il n'existait qu'une coopérative scolaire. En raison de la division de l'école en deux écoles (maternelle et primaire) la subvention a été divisée au nombre d'enfants sur ces deux entités.

M. Roger PIERRE ne comprend pas les explications et se rapprochera des Directeurs des écoles pour avoir des précisions.

- Il relève la diminution de la subvention à l'association Croix Rouge Française.

Mme Amandine GATEL lui répond qu'en 2015 cette association avait dispensé une formation de premier secours au personnel de la mairie, qui avait été payée en subvention.

- M. Roger PIERRE s'informe sur les associations de « Foot Ball vétérans club et US Nanteuil FC » qui elles aussi ont été revues à la baisse. Il remarque que pour l'association « Compagnie d'arc », la subvention a été relevée.

M. le Maire précise qu'ils ont de bons résultats et ont de nombreux adhérents.

- M. Roger PIERRE demande des précisions sur les trois nouvelles subventions accordées à des associations nationales, en dehors des critères retenus et souhaite savoir pourquoi retenir ces associations plutôt que d'autres.

Il déplore que d'autres associations n'aient pas demandé de subventions et ajoute pour finir qu'il aurait souhaité avoir le montant des subventions versées au Centre Social Rural, en particulier aussi pour les NAP, périscolaire etc.

Mme Amandine GATEL rappelle que les informations figurent au budget où une ligne de 255 000 € a été inscrite et

MM. Claude DRANCY et Roger PIERRE étant présidents d'associations quittent la salle et ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré et par vote à la majorité des présents : 02 abstentions (Mme Amandine GATEL et M. Maxim AMPE), les subventions sont adoptées comme présentées.

13- Vote du Budget primitif 2016 - Budget Général :

M. Roger PIERRE demande la parole pour une intervention :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Est-ce un poisson d'avril que de nous présenter le budget aujourd'hui ?

En effet, vous nous envoyez les documents sur le budget le 25 mars avant même qu'il y ait eu le débat d'orientation budgétaire.

A quoi servait donc ce débat puisque le budget n'était pas modifiable ?

Mais ce qui est le plus important : Quand a eu lieu la commission des finances ?

Philippe COFFIN et moi-même en sommes membres et nous n'avons reçu aucune convocation, si tant est que cette commission ait été réunie.

Vous nous demandez toujours de travailler avec vous, mais comment faire puisque vous ne nous invitez pas.

Je vous rappelle que cette commission aurait dû être convoquée comme stipulée dans notre règlement intérieur.

On voit bien que le DOB n'était qu'une parodie de démocratie puisque le budget était déjà programmé une semaine après et qu'une commission des finances aurait dû se tenir entre deux, pour y apporter d'éventuelles modifications.

M. le maire, nous constatons, une fois de plus, votre volonté de nous exclure de la vie communale puisque votre seule réponse aux problèmes que nous soulevons est, je vous cite : « je prends note ».

Un budget est un moment important de la vie communale et vous ne pouvez pas vous contenter de noter nos remarques sans en tenir compte. Ce budget est le vôtre et celui du bureau, établi sans concertation avec le conseil municipal.

Donc nous ne prendrons pas part au vote.

Bien sur, le préfet sera informé de vos méthodes, ainsi que les Nanteuillaises et Nanteuillais ».

M. le Maire précise qu'il n'a pas eu le temps de programmer la commission des finances.

Mme Amandine GATEL fait savoir que les chiffres de la perception ont été reçus très tard. Elle souligne que pour des raisons personnelles professionnelles et familiales (enfant malade), il lui a été difficile de travailler sur le budget cette année et de convoquer la commission. Pour elle, cela n'était pas une volonté de ne pas réunir la commission.

M. Roger PIERRE lui fait part que ce sont de mauvaises excuses, un budget primitif pouvant se préparer longtemps en amont et être modifié sur quelques chiffres quelques semaines avant le vote.

M. Maxim AMPE souligne les difficultés d'avoir à modifier un budget communal à « la marge », n'ayant aucune possibilité de manœuvre.

Mme Line COTTIN fait remarquer qu'un adjoint peut ne pas être disponible, par contre la commission peut se réunir sans l'adjoint concerné.

Le budget primitif proposé par Mme Amandine GATEL, équilibré en recettes et en dépenses :

Chapitre 011 :

M. Roger PIERRE remarque que le tableau est parfait et lisible mais qu'il aurait souhaité que figurent dans une colonne les décisions modificatives relatives de l'année précédente.

Il demande confirmation, pour le compte prestation de cantine imputé précédemment au compte 6042 et inscrit au compte 6288.

Il précise qu'il ne retrouve pas au compte 6288 la location des modulaires de 46 000.00 euros (décision modificative pour la location des modulaires que l'on ne retrouve pas), soit le chapitre diminué uniquement de 7 500.00 euros.

M. le Maire fait savoir que la location des modulaires sera prise en compte dans l'opération de l'école.

Au compte 60636, M. Roger PIERRE souligne la baisse de la charge vêtements de travail.

Mme Amandine GATEL précise qu'un contrat a été passé avec ELIS pour la fourniture et l'entretien des vêtements de travail du service technique.

Au compte 60631 elle précise que des travaux ont été réalisés en régie par le service technique.

Location mobilières (6135) [pour rappel il s'agit des photocopieurs], M. Roger PIERRE remarque que malgré les arguments de M. Maxim AMPE, la charge n'a pas diminué.

Il lui est répondu que les contrats ont été revus à la baisse mais le nombre de photocopies a été en augmentation. M. Maxim AMPE précise qu'un marché a été réalisé. Il précise que, par contre, il a été réalisé des économies sur l'affranchissement (6261).

M. Roger PIERRE demande des précisions sur le compte (6251), frais de déplacements.

Mme Amandine GATEL lui indique qu'il s'agit de remboursement de frais de transports d'agents effectuant des stages.

Au compte 6232, fêtes et cérémonies, M. Roger PIERRE rappelle qu'il avait annoncé lors du budget primitif 2015 que 50 000.00 euros serait insuffisants, en raison de l'échange avec l'ALTDORF. Dépenses totales 2015 de 61 519.75 euros.

Au compte 6132 : M. le Maire précise que c'est la location de la MAM.

Mme Line COTTIN indique que la dépense s'adresse aux enfants de Nanteuil.

M. le Maire lui fait remarquer que seulement 4 ou 5 enfants de Nanteuil sont concernés.

Au 60551, M. Roger PIERRE fait remarquer qu'il s'agit certainement de la balayeuse. Pour lui c'était une mauvaise occasion.

Chapitre 012 :

Mme Line COTTIN demande des précisions sur les comptes 64112, 64 118.

Mme la Directrice Générale des Services précise à la demande de M. le Maire que le logiciel de comptabilité procède à une ventilation analytique des salaires de base et des primes accordées au personnel communal. Les inscriptions prévisionnelles sont faites dans ce sens au chapitre 012.

Au compte 6454 : cotisation ASSEDIC. Mme la DGS, toujours à la demande de M. le Maire, répond que les communes ne sont pas affiliées à l'ASSEDIC et qu'en cas d'une éventuelle demande d'intégration d'un agent placé en disponibilité, il s'agirait de lui verser des indemnités en cas de surnombre.

M. Roger PIERRE demande des précisions sur les éventuelles embauches évoquées précédemment lors du DOB. Astreintes, heures supplémentaires, augmentation des grades, embauche d'une technicienne au pôle 2, (service entretien des bâtiments), augmentation de l'indice du point. M. Roger PIERRE précise que les heures supplémentaires ont bien diminué.

Mme Amandine GATEL continue les explications sur le budget primitif 2016.

M. Roger PIERRE fait savoir que l'opération de location des véhicules n'est pas, pour lui, une bonne opération financière.

Au compte 6574, M. Roger PIERRE demande des précisions sur le versement au CSR de la subvention qui a subi une augmentation sensible.

Selon les remarques de M. Roger PIERRE, M. le Maire et de M. Maxim AMPE, c'est effectivement important.

Il se tourne vers Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN, Trésorière Adjointe qui connaît les activités et le bilan du CSR. Mme Amandine GATEL, adjointe aux finances connaît également les chiffres, comme M. le Maire.

Quant à M. Roger PIERRE, devenu administrateur à la dernière assemblée générale du CSR, les comptes pourront être à sa disposition.

Les activités du CSR constituent les actions en périscolaire, NAP, loisirs, épicerie solidaire, accueil, etc... et génèrent un coût.

Au chapitre 66 :

M. Roger PIERRE demande des précisions sur les intérêts des emprunts. Mme Amandine GATEL lui fait savoir qu'une marge a été prise afin de tenir compte des intérêts fluctuants. Il souhaiterait que le budget fasse apparaître la colonne des Décisions modificatives.

Au compte 678

Mme Amandine GATEL précise qu'il s'agit de la « cagnotte ».

M. Roger PIERRE précise qu'il manque les compensations de l'Etat au compte 73111.

La répond à la demande de M. le Maire, que les compensations de l'Etat ne sont pas inscrites sur le même compte et viennent s'ajouter par ailleurs.

Total des dépenses et recettes de fonctionnement de 4 217 771.04 euros.

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissements			
SECTION INVESTISSEMENTS DEPENSES		DEPENSES	RECETTES
RESTES REALISER			
Compte - fonction	Opérations		
202 - 810	OP 32 - PLU	4 490,89	
21318 - 321	OP 153 - ACHAT MEDIATHEQUE	600 000,00	
21318 - 01	OP 155 - ACHAT IMM KOSIOR	6 500,00	
21318 - 324	OP 110 - EGLISE	55 663,35	
2135 - 211	OP 158 - ECOLE MAT CHAUFFAGE	20 000,00	
2135 - 213	OP 97 - PREAU	6 820,00	
2135 - 213	OP 159 - ECOLE MODULAIRES	19 780,00	
2138 - 321	OP 38 - MEDIATHEQUE	44 519,46	
2152 - 822	OP 98 - VOIRIE	19 258,16	
2152 - 824	OP 139 - VOIRIE LOG RUE GAMBETTA	210 531,53	
2183 - 213	OP 17 - ECOLE	2 000,00	
2184 - 213	OP 17 - ECOLE	7 821,00	
INVESTISSEMENTS 2016			
Compte - fonction	Opérations		

1641 - 01	REMB CAPITAL	320 000,80	
165 - 01	CAUTION APPARTEMENTS	4 200,00	
192 - 01	MOINS VALUES (Opérat° Ordre)	62 596,27	
202 - 810	OP 32 - PLU	24 000,00	
2031 - 213	OP 162 - ETUDE CONSTRUCTION ECOLE	50 000,00	
21316 - 026	OP 50 - CIMETIERE	2 600,00	
2135 - 211	OP 158 - ECOLE MAT CHAUFFAGE	7 400,00	
2135 - 213	OP 97 - PREAU AMENAGEMENT	27 000,00	
2152 - 822	OP 98 - VOIRIE	2 836,20	
2152 - 822	OP 161 - ROUTE DE SILLY	100 000,00	
2158 - 810	OP 157 - VIDEO SURVEILLANCE	150 000,00	
2183 - 020	OP 33 - INFORMATIQUE MAIRIE	20 385,00	
TOTAL DEPENSES		1 768 402,66	
<u>Recettes d'investissements</u>			
SECTION D'INVESTISSEMENTS RECETTES		DEPENSES	RECETTES
Compte - fonction			
001 - 01	REPORTS CA 2015		635 079,59
021 - 01	VIRT SECTION DE FONCTIONNEMENT		341 800,00
10222 - 01	TLE - TAM		20 000,00
10223 - 01	FCTVA		50 000,00
1068 - 01	AFFECTATION RESULTAT		362 304,80
1313 - 01	SUBVENTION		78 000,00
165 - 01	CAUTIONS APPARTEMENTS		4 200,00
192 - 01	PLUES VALUES (Opérat° Ordre)		7 710,97
21571 - 01	SORTIES DE BIENS (Opérat° Ordre)		8 055,06
2182 - 01	SORTIES DE BIENS (Opérat° Ordre)		91 252,24
AMORTISSEMENTS			
Compte			
2802 - 01	Amortissements		4 841,92
28031 - 01	Amortissements		33 389,99
280421 - 01	Amortissements		45 000,00
2804421 - 01	Amortissements		38 760,00
28051 - 01	Amortissements		1 162,80
281312 - 01	Amortissements		1 342,00
28135 - 01	Amortissements		14 696,15
281534 - 01	Amortissements		1 786,31
281571 - 01	Amortissements		5 777,14
28181 - 01	Amortissements		2 739,14
28182 - 01	Amortissements		4 570,24
28183 - 01	Amortissements		5 503,74
28184 - 01	Amortissements		1 794,42
28188 - 01	Amortissements		8 022,65

2803 - 01	Amortissements		613,50
TOTAL RECETTES			1 768 402,66
		DEPENSES	RECETTES
TOTAUX		1 768 402,66	1 768 402,66

Après en avoir délibéré, et par vote à la majorité des présents, MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Mmes Catherine ASSEMAT, Line COTTIN ne souhaitent pas participer au vote pour les raisons précédemment exposées.

14- Budget Primitif 2016 (Budget eau potable) :

Mme Amandine GATEL présente le BP eau potable :

BUDGET EAU PREVISIONS 2016					
FONCTIONNEMENT					
<u>Dépenses</u>			Prévisions 2015	Réalisées 2015	Prévisions 2016
Chapitre	Compte				
011	6061	Fourniture non stockable			
	6063	Fourniture d'entretien	3 000,00		
	615	Entretien réparation	10 000,00		
	617	Etudes et Recherches	4 000,00	15 630,00	20 000,00
	626	Frais télécommunication			
62	623	Publicité publication		1 113,60	1 200,00
65	6541	Pertes/créances irrécouv	3 000,00		3 000,00
66	66111	Intérêts	15 000,00	10 932,43	13 000,00
	66112	ICNE	1 453,65	-898,56	852,36
	661122	ICNE	1 453,65	832,17	
67	671	Charges exeptionnelles	4 000,00		
	673	Titres annulés	2 500,00	1 663,38	2 500,00
042	6811	Dot Amortissements	50 000,00	46 939,76	50 000,00
023	023	Virement section Invest	246 000,00		284 000,00
		TOTAL	340 407,30 €	76 212,78 €	374 552,36 €
FONCTIONNEMENT					
<u>Recettes</u>			Prévisions 2015	Réalisé 2015	Prévisions 2016
Chapitre	Compte				
002	002	Excédent antérieur	240 953,65		258 552,36
70	706121	Red modern réseaux collecte	80 000,00	93 811,49	80 000,00
	7068	Autres Prestations sves			
77	771	Produits exceptionnels			
042	777	Subv d'invest cpte Résultat	18 000,00		36 000,00

		TOTAL	338 953,65 €	93 811,49 €	374 552,36 €

BUDGET EAU PREVISIONS 2016

INVESTISSEMENTS					
<u>Dépenses</u>			Prévisions 2015	Réalisé 2015	Prévisions 2016
Chapitre	Compte - Opération				
001	001	Déficit antérieur reporté			
020	020	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
040	1391	Amort subv	18 000,00		36 000,00
16	1641	Emprunts	20 000,00	19 573,15	25 000,00
20	203 - Op 24	Frais d'Etude			25 000,00
21	21561 - Op 19	Extension de réseau	440 359,81		457 726,42
		TOTAL	498 359,81 €	19 573,15 €	563 726,42 €

INVESTISSEMENTS					
<u>Recettes</u>			Prévisions 2015	Réalisé 2015	Prévisions 2016
Chapitre	Compte				
001	001	Solde d'exécution reporté	202 359,81		229 726,42
021	021	Virement section de fonct°	246 000,00		284 000,00
16	1641	Emprunt			
10	10222	FCTVA			
10	10681	Besoin de financement			
13	1313	Subventions			
28	2813	Amortissements	22 000,00	21 623,83	22 000,00
	28156	Amortissements	10 000,00	7 783,85	8 000,00
	28158	Amortissements	18 000,00	17 532,08	20 000,00
		TOTAL	498 359,81 €	46 939,76 €	563 726,42 €

La proposition budgétaire prévoit une extension du réseau d'eau pluviale rue de Crépy. Des travaux seront à réaliser sur le château d'eau.

Après en avoir délibéré, et par vote à la majorité des présents, MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Mmes Catherine ASSEMAT et Line COTTIN ne souhaitent pas participer au vote pour les raisons précédemment exposées.

15- Budget Primitif 2016 (Budget assainissement) :

Mme Amandine GATEL présence le budget primitif assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT PREVISIONS 2016				
FONCTIONNEMENT				
<u>Dépenses</u>		Prévision 2015	Réalisé 2015	Prévision 2016

Chapitre	Compte				
023	023	Virement section invest			46 000,00
042	6811	dot Amortissements	163 100,00	163 078,60	164 000,00
11	6156	Maintenance			25 000,00
	6158	Entretien réparation	9 790,57	8 833,75	10 000,00
	617	Etudes et Recherches			
65	654	Pertes/créances irrécouv	18 000,00		20 000,00
	658	Charges div de gestion	3 600,00	1 800,00	10 829,28
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	145 000,00	140 660,89	140 000,00
	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE		-82 052,19	
	661122	ICNE	81 000,00	80 190,85	
67	671	charges exeptionnelles			
	673	Titres annul Année ant,	3 000,00		100 000,00
		TOTAL	423 490,57 €	312 511,90 €	515 829,28 €

FONCTIONNEMENT

<u>Recettes</u>			Prévision 2015	Réalisé 2015	Prévision 2016
Chapitre	Compte				
002	002	Excédent antérieur	72 490,57		222 829,28
042	777	Amort subv d'invest Réseaux	50 000,00		73 000,00
70	70611	Red assain collectif	140 000,00	292 485,80	200 000,00
	706121	Redev modern réseaux	141 000,00	148 838,95	
74	741	Prime d'Épuration	20 000,00	21 525,81	20 000,00
75	758	Produits gestion courante		0,05	
		TOTAL	423 490,57 €	462 850,61 €	515 829,28 €

BUDGET ASSAINISSEMENT PREVISIONS 2016

INVESTISSEMENTS

<u>Dépenses</u>			Prévision 2015	Réalisé 2015	Prévision 2016
Chapitre	Compte - Opération				
001	001	Déficit antérieur reporté			
020	020	Dépenses imprévues			
040	1391	Amort subv	50 000,00		73 000,00
	10222	FCTVA			
16	1641	Emprunts	78 000,00	72 191,55	82 000,00
	1681	Autres Emprunts	4 800,00	4 766,00	4 766,00
	203	Frais d'Etude	20 000,00		
21	2158	Réseaux d'assainissement			
		OP 14 TVX RESEAUX ASSAIN	596 965,89		758 400,00
		OP 25 BASSIN FILTRANT R.CREPY	115 800,00	5 862,00	66 278,94
		OP 28 HYDRANT			30 000,00
		OP 29 ROUTE SILLY EAUX PLUVIALES			35 000,00
		TOTAL	865 565,89 €	82 819,55 €	1 049 444,94 €

INVESTISSEMENTS

<u>Recettes</u>			Prévision 2015	Réalisé 2015	Prévision 2016
Chapitre	Compte				
001	001	solde d'exécution reporté	702 465,89		839 444,94
021	021	Virement section de fonct°			46 000,00

10	10222	FCTVA			
13	131	Subventions		56 720,00	
16	1641	Emprunt			
	1681	Besoin de financement(affect° Résultat)			
28	28158	Amortissements	140 380,00	140 362,13	141 000,00
	28156	Amortissements	22 720,00	22 716,47	23 000,00
		TOTAL	865 565,89 €	219 798,60 €	1 049 444,94 €

M. le Maire rapporte aux membres du conseil municipal qu'une procédure au Tribunal Administratif est en cours dans l'opération du « Bel air », dans le cadre de l'assainissement .

Après en avoir délibéré, et par vote à la majorité des présents, MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Mmes Catherine ASSEMAT et Line COTTIN ne souhaitent pas participer au vote pour les raisons précédemment exposées.

16- Demande de subvention de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'investissement Local (FSIL) : Emprise chemin agricole suite au tracé de la RN2 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal et par vote à l'unanimité des présents, décide de solliciter une subvention d'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) sur l'année 2016, pour la réalisation du chemin agricole suite au tracé de la RN2.

17- Demande de subvention de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'investissement Local (FSIL) : Réalisation d'une école maternelle au parc des écoles :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal et par vote à la majorité des présents (une abstention - Mme Catherine ASSEMAT) à l'unanimité des présents décide de solliciter une subvention d'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) sur l'année 2016, réalisation d'une école maternelle au parc des écoles.

L'ordre du jour épuisé, M. le maire lève la séance à 21 heures 50.

Le Maire,
Gilles SELLIER